

Ecrit par le 24 juillet 2024

# MME PIERANDREI



**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 24 juillet 2024**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 29 janvier 2021 sous réserves d'incidents**

***Jean-Victor MONTAGARD  
et Martial RAMOGNINO  
300 Avenue Saint Quenin  
84110 VAISON LA ROMAINE***

## **AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION**

Suivant testament olographe en date du 23 avril 2018, Madame Jeannine Marie-Louise **PIERANDREI**, en son vivant retraitée, demeurant à VAISON LA ROMAINE (84110) rue Louis Reynaud EHPAD Frédéric Mistral , née à PARIS 10ÈME ARRONDISSEMENT (75010), le 6 avril 1929, veuve de Monsieur André Léon MARIE et non remariée, décédée à VAISON-LA-ROMAINE (84110) (FRANCE), le 9 août 2020, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-Victor MONTAGARD, Notaire Associé, titulaire d'un Office Notarial à VAISON-LA-ROMAINE (Vaucluse), 300, Avenue Saint Quenin, le 8 janvier 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

L'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament ont été reçues par le

Écrit par le 24 juillet 2024

Greffe du Tribunal Judiciaire de CARPENTRAS le 19 janvier 2021.

Opposition à l'exercice des droits du légataire pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Jean-Victor MONTAGARD, notaire chargé du règlement de la succession, référence CRPCEN : 84063, dans le mois suivant cette réception.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis, Le Notaire.

3950230

Publié le 29/01/2021

---

## MME SOTGIU



**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 24 juillet 2024**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 29 janvier 2021 sous réserves d'incidents**

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION**

**Article 1007 du Code civil**

**Article 1378-1 Code de procédure civile**

Ecrit par le 24 juillet 2024

### Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 27 février 2012,  
Madame Giovanna **SOTGIU**, en son vivant Retraitée, demeurant à CAVAILLON (84300) 138 HLM Les  
Condamines.

Née à OZIERI (ITALIE), le 13 janvier 1922.

Veuve de Monsieur Paul Charles **SUSINI** et non remariée. Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE (84470) (FRANCE), le 4 janvier 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal  
d'ouverture et de description de testament reçu par Me Bertrand ISNARD, Notaire à CAUMONT-SUR-  
DURANCE (84510) 109 Route de Gadagne, le 26 janvier 2021, duquel il résulte que le légataire remplit  
les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès dudit Me ISNARD,  
notaire chargé du règlement de la succession, référence CRPCEN : 84013, dans le mois suivant la  
réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du  
testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

3950223

Publié le 28/01/2021

---

## TAULEIGNE



Ecrit par le 24 juillet 2024

**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 24 juillet 2024**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 29 janvier 2021 sous réserves d'incidents**

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION**

**Article 1007 du Code civil**

**Article 1378-1 Code de procédure civile**

**Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe du 05/11/2014, M. Pierre Jean Victor **TAULEIGNE**, en son vivant retraité, demeurant à ORANGE (84100) 23 impasse des Iris, né à CALVISSON (30420), le 19 août 1935, célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité, de nationalité française, Résident au sens de la réglementation fiscale, décédé à ORANGE (84100) (FRANCE), le 24 octobre 2019 a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Ludivine BEDOUIN, Notaire associée de la SELARL dénommée « Office notarial Nathalie DOYON et Ludivine BEDOUIN » titulaire d'un office notarial à CADEROUSSE (84860), 7, rue de l'Hôpital, le 20 janvier 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me BEDOUIN, notaire associée à CADEROUSSE référence CRPCEN :84051 dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CARPENTRAS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession

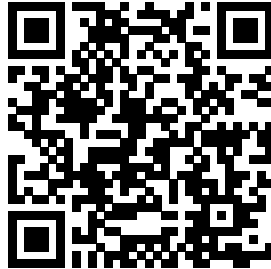
3950195

Publie le 25/01/2021

---

# MME MARTINEZ ROSALIE

Ecrit par le 24 juillet 2024



**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 24 juillet 2024**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 29 janvier 2021 sous réserves d'incidents**

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE  
UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION  
Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 13 mars 2000, **Rosalie MARTINEZ** demeurant à BEDARRIDES (84370) 241 rue des Eglantiers EHPAD « Les 7 Rivières » née à VEDENE (84270), le 17 avril 1932 décédée à BEDARRIDES (84370) le 29 août 2018. A consenti un legs universel. son testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Clément HEUDE Notaire salarié à VEDÈNE (Vcl) 260 av de la Fonderie le 14 janvier 2021 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire soussigné dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

3950126

Publié le 19/01/2021

Ecrit par le 24 juillet 2024

# Mlle BLANC



**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 24 juillet 2024**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 29 janvier 2021 sous réserves d'incidents**

## **AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION**

**Article 1007 du Code civil**

**Article 1378-1 Code de procédure civile**

**Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 16 juin 2019,

Mademoiselle Jacqueline Marie Rose **BLANC**, en son vivant retraitée, célibataire, demeurant à ORANGE (84100) 32 rue Bretagne EPHAD Raoul ROSE.

Née à METZ (57000), le 22 janvier 1934.

Décédée à ORANGE (84100) (FRANCE), le 5 octobre 2020.

A consenti un legs universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître DAYRE, Notaire à 468 Avenue Marius Coulon le 5 janvier 2021 dont la copie authentique a été reçue par le greffe du Tribunal judiciaire de Carpentras, le 11 Janvier 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Pascal DAYRE, notaire à BOLLENE 84500, référence CRPCEN : 84059, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CARPENTRAS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Écrit par le 24 juillet 2024

3950118

Publié le 19/01/2021

---

# SUCCESSION MME DEW



**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 24 juillet 2024**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 29 janvier 2021 sous réserves d'incidents**

## **AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION**

**Article 1007 du Code civil**

**Article 1378-1 Code de  
procédure civile**

**Loi n°2016-1547du**

**28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 26 février 2020,

Madame Betty **DEW**, en son vivant retraitée, demeurant à GOULT (84220) 1234 chemin de la Verriere.

Née à NASSAU, BAHAMAS le 6 août 1927.

Ecrit par le 24 juillet 2024

Divorcée de Monsieur Luis ESTEVEZ, Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité britannique.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à APT (84400) (FRANCE) , le 25 août 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Christophe LERSY, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Guy FRAYCHINAUD - Christophe LERSY, Notaires Associés», titulaire d'un Office Notarial à GORDES, le 12 janvier 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Christophe LERSY, notaire à GORDES (84220)-VAUCLUSE rue des Clastres, référence CRPCEN : 84030, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

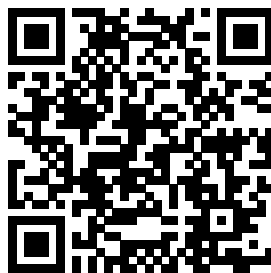
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

3950074

publié le 14/01/2021

---

## MATHON-LAVILLAUGOUET



**Attestation de parution sur echodumardi.com**



Ecrit par le 24 juillet 2024

**Date de téléchargement de justificatif : 24 juillet 2024**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 29 janvier 2021 sous réserves d'incidents**

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE  
UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION**

**Article 1007 du Code civil**

**Article 1378-1 Code  
de procédure civile**

**Loi n°2016-1547 du  
28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 28 janvier 2007,

Madame Denise Léone Ernestine **MATHON**, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Louis Charles **LAVILLAUGOUET**, demeurant à CAVAILLON (84300) 1205A avenue Saint Baldou. Née à MONTROUGE (92120), le 14 novembre 1921. Décédée à CHEVAL-BLANC (84460) (FRANCE), le 15 septembre 2019.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Benjamin ROUSSET, notaire à CAVAILLON (84300) 104 avenue du Maréchal Joffre, le 14 décembre 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Pierre GAUTIER, notaire membre de la Société dénommée « Pierre GAUTIER, Emmanuel COMTE, Pierre DOUX et Jean-Gaëtan AUBERT, notaires, associés d'une Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée titulaire deux Offices Notariaux », sis à SORGUES (Vaucluse), 71 Allée des Moulins et à MENERBES (Vaucluse), référence CRPCEN : 84009, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance d'AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

3947036

Publié le 05/01/2021